

## **Rapport de la Commission ad hoc**

**Chargée d'examiner le préavis municipal N0 05/2020**

***Route de Lausanne, aval Verger***

***(Tronçon chemin du Chêne – route de Lausanne 65***

***Mise en conformité des collecteurs communaux***

***Crédit demandé CHF 370'000.- HT (collecteurs)***

Monsieur le président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de la municipalité s'est réunie le lundi 25 mai 2020 exceptionnellement en raison des conditions sanitaires actuelles dans la salle du conseil communal, avec la présence de Mr Jacques Marchand municipal en charge des travaux et infrastructures et de Mr Vincent Porchet chef du service des Travaux et infrastructures. Mr Marc Maillard président du conseil, a ouvert l'assemblée en rappelant les consignes d'usage ainsi que celles de sécurité liée au Covid 19.

La commission ad hoc remercie Mrs Marchand et Porchet pour avoir répondu aux nombreuses questions et interrogations en apportant leurs explications aux membres de celle-ci.

### **Discussions autour de l'objet du préavis :**

Ce préavis demande un crédit de Frs 370'000.- HT destiné à financer les travaux de la mise en conformité des collecteurs communaux à la route de Lausanne 65. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) adopté par le Conseil Communal en 2012 fixant le cadre de référence en termes de planification des travaux avec les priorités d'urgence fixée par la municipalité.

La rénovation de tout le réseau des collecteurs de la commune est impossible en une seule et unique fois pour des raisons de coûts. Environ tous les 5 ans, (la prochaine aura lieu en automne 2020) une étude sera menée sur tout le territoire de la commune afin d'identifier les priorités et ainsi de planifier au mieux les travaux.

Ces nouveaux collecteurs sont justifiés par des problèmes rencontrés lors de violents orages, ils débordent et parfois soulèvent les grilles d'évacuation. On peut même constater que l'une d'entre elle a été percée afin de favoriser l'évacuation de l'eau lors de fortes pluies. Ces nouveaux collecteurs viennent s'insérer entre deux collecteurs déjà existant en amont et en aval, qui eux sont dimensionné au besoin actuel. C'est pourquoi ils seront installés sur le côté droit de la route en descendant, ce qui évitera de créer des traversées plus compliquées et plus coûteuses. Par ailleurs les anciens collecteurs resteront en place et seront utilisés pour collecter les eaux provenant des propriétés adjacentes à la route ce qui contribuera aussi à limiter les coûts.

Le matériel nouvellement choisi (avec un enrobage de sable) a déjà fait ses preuves dans diverses communes et semble mieux approprié.

Le coût du l'ouvrage est vu à la baisse, non pas par mesure d'économie ou de travaux fait au rabais, mais par le fait que le service technique a les capacités professionnelles de répondre à certains travaux, ainsi que de l'utilisation d'un nouveau matériel plus innovant et moins couteux que celui budgétisé.

Une soumission a été faites dans 6 entreprises de la région (Cugy, le Mont , Epalinges) ce sont des entreprises qui ont déjà travaillé avec la commune.

La question d'une piste cyclable a été posée par la commission, comme la dimension de la chaussée reste inchangée, il n'y a pas pour l'heure l'idée d'intégrer une piste cyclable sur ce tronçon. Ce thème sera discuté avec l'arrivée du schéma directeur.

La municipalité a déposé ce préavis en mai pour l'urgence des travaux, et ainsi profiter de la période estivale moins dense en circulation, si le conseil communal accepte ce préavis les travaux débuterons début juillet. Les perturbations routières sont prévues pour une durée de 2 mois. La circulation ne sera pas arrêtée mais mise en voie unique avec des feux, un passage piétons garanti la sécurité de ceux-ci, l'arrêt de bus sera déplacé momentanément.

### **Reflets des débats au sein de la commission :**

La commission a débattu sur plusieurs points et annexe de ce préavis et à d'un commun accord décide de l'approuver.

### **Conclusion :**

Dès lors, la commission Adhoc chargée de l'étude du préavis 05/2020 Route de Lausanne 65, aval Verger, mise en conformité des collecteurs communaux, à l'unanimité propose au conseil communal d'accepter le préavis et d'octroyer le crédit demandé de Frs 370'000.-

Le Mont-sur-Lausanne, le 27 mai 2020

La présidente et rapportrice

Ariane Annen Devaud

Les membres :

Jean-Claude Amiguet

Myrèle Knecht

Michel Chardonnens

Rolf Schneider

Jean-Pierre Muller

Michel Gaillard

Bertrand Martinelli

Non Présent

David Vonarburg